



**Communiqué de Presse N°022/2018**

**L'Union africaine déploie des observateurs de Court Terme dans le cadre des élections législatives du 23 février en République de Djibouti**

**Addis-Abéba, 12 février 2018:** Le Président de la Commission de l'Union Africaine, **Son Excellence Moussa Faki Mahamat**, a autorisé le déploiement d'une Mission d'observation de court terme (OCT) dans le cadre des élections législatives du 23 février 2018 en République de Djibouti. Les observateurs arriveront à Djibouti le 15 février et y séjourneront jusqu'au 2 mars 2018.

La Mission d'Observation électorale de l'Union africaine (MOEUA) sera conduite par **Son Excellence Anicet Georges Dologuélé**, ancien Premier Ministre de la République Centrafricaine. Elle est constituée d'observateurs issus du Parlement Panafricain (PAP), du Comité des Représentants Permanents (COREP) de l'Union Africaine, des Organes de Gestion des Elections (OGE), des Organisations de la Société Civile (OSC), des Groupes de réflexions, des médias et des institutions académiques du continent. Les observateurs seront déployés dans les différentes circonscriptions électorales du pays pour le suivi, l'analyse et l'évaluation du processus électoral. Ils rencontreront pour ce faire, les acteurs clés notamment ; les officiels du gouvernement, les responsables des organes en charge des élections, les responsables et candidats des partis politiques, les représentants de la société civile et des médias.

Les objectifs de la MOEUA sont de: (a) fournir un rapport précis et impartial sur l'état de préparation des élections législatives du 23 février, y compris leur adéquation aux normes régionales, continentales et internationales pour des élections démocratiques; (b) formuler des recommandations sur la base des faits observés en vue de l'amélioration des élections futures ; et (c) réaffirmer l'engagement de l'UA à soutenir le processus électoral et de démocratisation de la République de Djibouti et de s'assurer que la conduite des élections soit crédible afin de contribuer à la consolidation de la gouvernance démocratique, de la paix et de la stabilité dans le pays.

La MOEUA tire son mandat entre autres, de divers instruments de l'Union africaine, notamment: (a) les Directives de l'Union africaine pour les missions d'observation et de suivi des élections (2002); (b) la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique (2002); (c) la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1981) et (d) la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (2007).

**Pour toute autre information, veuillez contacter:**

Karine Kakasi Siaba | Email: [Kakasik@africa-union.org](mailto:Kakasik@africa-union.org) | Unité de la Démocratie et l'Assistance Electorale (UDAE) | Département des Affaires politiques – Commission de l'Union Africaine

**Pour toute information concernant les médias, veuillez contacter:**

Esther Azaa Tankou / Chef de Division de l'Information / Tel : +251911361185 /

E-mail : [yamboue@africa-union.org](mailto:yamboue@africa-union.org) / Direction de l'Information et de la Communication | Commission de l'Union Africaine | E-mail: [dinfo@africanunion.org](mailto:dinfo@africanunion.org) | Site internet: [www.au.int](http://www.au.int) | Addis-Abeba | Ethiopie

**Suivez-nous:**

Facebook: <https://www.facebook.com/AfricanUnionCommission>

Twitter: [https://twitter.com/\\_AfricanUnion](https://twitter.com/_AfricanUnion)

YouTube: <https://www.youtube.com/AUCommission>

**En savoir davantage sur:** <http://www.au.int>